

TRAVAIL DES ÉTUDIANTS

5 IDÉES REÇUES

Les règles pour le travail des étudiants véhiculent encore beaucoup de clichés !

1

TU NE PEUX PAS TRAVAILLER PLUS DE 475 HEURES PAR AN

Aucun plafond légal ne limite le nombre d'heures de travail d'un étudiant. Tu as toutefois 475 heures pour lesquelles tu paies moins de cotisations sociales et retires un plus gros salaire net de ton job.

2

SI TU TRAVAILLES PLUS DE 475 HEURES, TU PERDS TES ALLOCATIONS FAMILIALES

Les allocations familiales n'ont rien à voir avec ton contingent annuel de 475 heures. Les règles relatives aux allocations familiales dépendent de la région où tu vis : adresse-toi à ta caisse régionale pour connaître ces règles.

4

TU PEUX TRAVAILLER SANS CONTRAT

Un étudiant doit toujours disposer d'un contrat signé. Un accord oral n'est donc pas suffisant !

3

SI TU TRAVAILLES PLUS DE 475 HEURES, TES PARENTS OU TOI-MÊME DEVREZ PAYER PLUS D'IMPÔTS

Les impôts ne sont pas calculés en fonction du nombre d'heures de travail prestées, mais selon la hauteur des revenus perçus. Si tu gagnes beaucoup, tu devras payer toi-même des impôts ou tu ne seras plus considéré(e) comme fiscalement à charge, de sorte que tes parents paieront davantage d'impôts.

Tu trouveras les plafonds sur le site internet du SPF Finances.

5

TU N'ES PAS OBLIGÉ(E) DE REMPLIR TA DÉCLARATION FISCALE

En tant qu'étudiant, tu dois aussi remplir une déclaration fiscale. Il est possible que tu ne doives rien payer, mais cela ne change rien à cette obligation. Avec Tax-on-Web, tu peux compléter ta déclaration en ligne. Tu peux te connecter au moyen de ton eID, comme pour Student@work.

TOUT POUR LES ÉTUDIANTS QUI VEULENT TRAVAILLER